

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Alexane Beaudoin Mireault](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2be80db7b09bce2b46b1ec83>

Date d'obtention : 2021-02-19 14:50:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Nous devons prendre le temps de bien saisir l'information, de façon individuelle pour chacun des jeunes impliqués dans le sextage. Nous devons également juger si la situation porte un préjudice scolaire à au jeune.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que chaque situation est différente et que plusieurs élèves peuvent être impliqués même si la situation initiale ne semble pas le démontrer. D'où l'importance d'utiliser la trousse.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De juger s'il y a une intention malveillante